



Eric Voruz
Conseiller national
eric.voruz@parl.ch
www.voruz.info

Mes commentaires Sur la session de printemps 2009 du Conseil national

L'initiative parlementaire de l'UDC Brunner

Comme si les lois sur l'Asile (LAsi) et sur les Etrangers (LÉtr) ne sont pas assez dures, dont leurs modifications ont récemment été acceptés par le peuple, voilà que l'UDC St-Gallois Brunner veut encore durcir les dispositions. En effet, par une initiative parlementaire Brunner veut une modification de la LEtr demandant un durcissement concernant les soi-disant mariages fictifs entre suissesses/suisses et étrangers/étrangères « sans-papiers ». Malgré une campagne d'explication de la Plateforme nationale des sans-papiers auprès des députés du Conseil national, rien n'y fait. La majorité du Conseil national a accepté cette initiative parlementaire. C'est maintenant au Conseil des Etats de se prononcer...et une nouvelle campagne d'explication à faite auprès des sénatrices et sénateurs. (*plus d'info* : www.sans-papiers.ch)

Faut-il (encore) garder les armes d'ordonnance à la maison ?

Il ne faut pas confondre les genres. Si aujourd'hui il est demandé par le PS, et appuyé par de nombreux citoyennes et citoyens, que les armes d'ordonnance militaire retournent dans les arsenaux, c'est bien pour garantir une plus grande sécurité en tous points. Bien sûr, d'abord pour faire face aux homicides « civils » mais aussi pour que ces armes soient en lieux sûrs. Les laisser à la cave ? Je crois qu'une cave sert à d'autre entreposages, les bonnes bouteilles du cru du nos vigneronns préférés. Au galeta ? le peuple suisse est un peuple de locataires. Dans la grande majorité des immeubles locatifs, les galetas n'existent plus. Dans les appartements ? cela devient de plus en plus dangereux. Les appartements ne sont pas grands, une chambre à coucher (que l'on appelle aussi « la forge ») n'est pas un dépôt d'armes, les risques de cambriolages sont hélas plus grands aujourd'hui. De plus, il ne faut pas oublier que près d'une arme d'ordonnance est soit volée, soit « perdue » chaque jour. Cela fait beaucoup. Malgré toutes ces explications au Conseil national, sa majorité de droite a refusé toutes les propositions allant dans ce sens. Petite consolation, le Conseil national a en revanche accepté la création d'un registre national de détenteurs d'armes. Enfin, je m'offusque contre certaines sociétés de chasse, voire de tirs sportifs, qui ont déclaré de manière mensongère comme quoi tant les tirs sportifs que la chasse seraient supprimés, ce qui n'était absolument pas le cas, puisque ces derniers n'étaient pas concernés !



Qui est le (la) véritable responsable de « l'explosion » du tabou « secret bancaire » ?

Depuis l'ère thatchérienne et reaganien, le libéralisme sauvage, cruel et arrogant, a fait de gros dégâts (démantèlement de l'économie dite réelle, licenciements à la pelle, saccage de l'Etat en général, social en particulier) cette politique dévastatrice où les spéculations effrénées ont pris la place nous démontre aujourd'hui l'immense gâchis. La droite suisse s'est laissée aveuglée par tous les excès de ce capitalisme éhonté, où seul l'appât du gain immédiat et au-dessus de toute morale a primé sans autre forme de procès. Cette débâcle, qui la paie aujourd'hui ? Ce ne sont pas ceux qui cachent d'énormes sommes au fisc, mais bien les contribuables des classes moyennes et modestes...et l'économie réelle qui paieront aussi un lourd tribut. D'où les nombreux licenciements, donc la reprise d'un fort chômage.

Nous n'avons pas le droit de laisser faire comme ça. Les responsables de cette débâcle doivent payer leurs forfaits. Ils doivent passer devant les Juges pour escroqueries. D'autre part, il faut faire sauter le secret bancaire, qui n'a de secret que de nom pour les gens comme vous et moi, mais qui ne sert que les détenteurs de gros capitaux étrangers qui veulent les soustraire à la fiscalité de leurs pays respectifs. La Suisse doit faire sauter cette fameuse distinction « fraude » et « évasion » fiscales. Cela ne met pas en danger une place financière forte et qui serait soulagée de cette sale épine. Aussi pour les personnels concernés de grande qualité, honnêtes et loyaux.

Réforme des chemins de fer – loi sur la sécurité (LSST)

Pas de police privée, et de plus armée, des chemins de fer. Si dans l'ensemble la loi sur la réforme des chemins de fer 2 a été définitivement acceptée, en revanche celle sur la sécurité a été rejetée. Elle donc renvoyée « à la case départ » et c'est tant mieux ! Le groupe PS s'est opposé à ce que la police des chemins de fer soit privatisée (mais acceptée par la majorité bourgeoise des Chambres fédérales) et en plus que cette police privée puisse être armée, c'est la goutte d'eau qui a débordé le vase. Rappelons-le, la sécurité publique et celle de notre pays sont constitutionnellement de compétence de l'Etat. Une police ferroviaire d'Etat est donc la solution. Qu'elle soit sous la responsabilité d'un concordat intercantonal serait une solution. A suivre donc.

Eric Voruz, conseiller national